

Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Julien BEAUPAIN et Madame Vinciane JACOB, domiciliés Avenue Fernand Jérôme 36 à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Route de Ligné à 4845 Sart et cadastré division 2, section A n°915X6.

Le projet est de type : la construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

Parallélepède rectangle de 14,24 m de long sur 8,35 m de large, annexé d'une extension à toiture plate de 18,78 m de long sur 6,40 m de large. La toiture du volume principal est à double versant symétrique, d'une pente de 37°, en tuiles anthracites. Le volume secondaire, quant à lui, sera couvert d'une toiture plate végétalisée. (Voir axonométrie)

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article R.IV.40-2. §1er, 2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **17/07/2025** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/07/2025 au 28/08/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500048/5323/2025**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 01/07/2025

La Directrice générale,

B. ROYEN

Par le Collège communal,



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG